

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2016**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante pour le budget :

Dépense de fonctionnement :                      compte 678 : + 14 450 €

Recette de fonctionnement :                      compte 778 : + 14 450 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n° 1 au budget principal,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

\*\*\*\*\*

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION DESAMIANTAGE  
DU CENTRE SOCIAL**

Monsieur le Maire informe les élus de l'avancée du projet de réhabilitation du Centre Social.

A ce stade du projet, Monsieur le Maire précise la nécessité de choisir une entreprise chargée de procéder au désamiantage du site.

Un appel d'offre a donc été lancé :

3 entreprises ont envoyé leur offre et la société FERRIE-SNS pour un montant de 99 500 € HT apparaît comme étant la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de retenir pour la mission de désamiantage du centre social l'entreprise FERRIE- SNS domiciliée à ONET LE CHATEAU pour un montant de 99 500 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

\*\*\*\*\*

## **MISSION D'ETUDE POUR UN AMENAGEMENT DE L'ESPACE SUD DE BOZOULS**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de l'espace sud de Bozouls.

En effet, suite à l'acquisition du terrain Bancal près de la place de la liberté, il semble important d'engager une réflexion globale sur l'accueil et l'accessibilité depuis le sud de la commune qui pourrait devenir une nouvelle entrée de ville.

A ce stade du projet, monsieur le Maire présente le contrat de mission de Patrice Causse, Paysagiste Concepteur, d'un montant de 7 920 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver la mission du bureau d'étude de Patrice CAUSSE, domiciliée place de Cassagnettes 12510 OLEMPS, pour un montant de 7 920 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

\*\*\*\*\*

## **CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU PARVIS ET DU SQUARE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du parvis et du square de l'église à Bozouls inscrit au Budget Primitif 2016

A ce stade du projet, monsieur le Maire présente le contrat de maîtrise d'œuvre de Patrice Causse, Paysagiste Concepteur, d'un montant de 20 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'église du bureau d'étude : Patrice CAUSSE, domiciliée place de Cassagnettes 12510 OLEMPS, pour un montant de 20 400 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce contrat.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
ASSOCIATION DES CAVALIERS DU CAUSSE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association des cavaliers du causse.

En effet, une équipe d'enfants s'est qualifiée pour participer aux championnats de France de Lamotte-Beuvron qui ont eu lieu du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2016, occasionnant des frais de transports, d'hébergement et d'engagement auprès de la Fédération Française d'équitation à hauteur de 990 €. L'association souhaiterait une participation financière de la commune de 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association des cavaliers du causse

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
ASSOCIATION CENTRE TERRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association Centre Terre représentée par Monsieur Cédric AZEMAR.

L'association Centre Terre organise un voyage d'étude scientifique en Patagonie et souhaiterait que la commune participe financièrement au projet à hauteur de 500 €.

En contrepartie l'association s'engage à intervenir dans le cadre des temps périscolaires à l'école Arsène Ratier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association Centre Terre

\*\*\*\*\*

## DENOMINATION IMPASSE HENRI CANONGE

### AJOURNEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer des noms de rues afin de permettre aux secours d'assurer dans de bonnes conditions les services d'urgence.

Il propose :

De dénommer Impasse Henri Canonge, la voie publique qui dessert les nouveaux logements sociaux situées entre l'allée Denys PUECH et la rue Henri Canonge,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- attribue le nom de rue suivant :

- Impasse Henri Canonge

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

\*\*\*\*\*

### DELEGATION DE POUVOIR

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal les décisions prises depuis la dernière séance, conformément à la délégation de pouvoirs consentie au Maire le 14 avril 2014, et en application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Numéro	Domaine	Objet
2016-20	Urbanisme	Droit de Préemption Urbain sur la Parcelle E N° 2179 sise Lot La Garenne à Bozouls, d'une superficie totale de 896 m <sup>2</sup> , propriété des Consorts TEYSSÉDRE;  Le Maire n'exerce pas ce droit.
2016-21	Urbanisme	Droit de Préemption Urbain sur les Parcelles E N° 1976, et 2040 sises 9 rue Teulières à Bozouls, d'une superficie totale de 318 m <sup>2</sup> , propriété de M DE BRITO Michaël et Mme BESSE Julia ;  Le Maire n'exerce pas ce droit

2016-22	Urbanisme	Droit de Préemption Urbain sur la Parcelle E N° 1311 sise 3 rue des Chardons à Bozouls, d'une superficie totale de 500 m <sup>2</sup> , propriété des Consorts IMBERT; Le Maire n'exerce pas ce droit.
---------	-----------	--

A la suite de quoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de cette communication

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE SES ANNEXES :  
 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R.  
 2016 /1<sup>er</sup> TRANCHE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2 du 1<sup>er</sup> février 2016 sollicitant l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour les travaux d'aménagement de la mairie et ses annexes.

Il propose de modifier et valider le plan de financement suivant :

1<sup>ère</sup> tranche :

- D.E.T.R. 2016 :	170 000 €
- Commune de Bozouls :	<u>292 000 €</u>
Montant HT des travaux :	462 000 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le plan de financement défini ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

## CONVENTION MARCHE PATA

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Bozouls-Comtal a lancé une consultation pour des travaux d'entretien des voiries communales et intercommunales.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Communauté de Communes et les Communes membres pour préciser les conditions administratives et financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Bozouls-Comtal pour les travaux PATA 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les autres pièces relatives à cette affaire.

\*\*\*\*\*